

DIRECTIVES SUR
LES RAPPORTS –
LA VÉRIFICATION –
L'ÉVALUATION

CANADA-ALBERTA
FONDS SUR L'INFRASTRUCTURE
MUNICIPALE RURALE

OBJET

Ce guide a été préparé pour aider le comité de gestion (CG) à s'acquitter de ses responsabilités concernant la vérification annuelle du programme Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Alberta (FIMRCA), la préparation des rapports d'étape annuels de son administration et l'évaluation des activités connexes. Les vérifications annuelles fourniront à Canada l'assurance que :

- les modalités du FIMRCA sont respectées, y compris les lois pertinentes;
- des mesures correctives opportunes sont prises à la suite des conclusions et des recommandations des vérificateurs;
- il n'y a pas de fraude ou de détournement des fonds de contribution;
- l'administration est efficace et l'optimisation des ressources est réalisée.

SOUMETTRE À CANADA

Avant le **30 juin** chaque année :

- Une vérification annuelle, y compris les plans d'action permettant de tenir compte des recommandations des vérificateurs;
- Les vérifications de projet entreprises par plan de vérification des exercices financiers antérieurs.

Avant le **31 août** chaque année :

- Un suivi des recommandations des vérificateurs.

Avant le **31 décembre** chaque année :

- Un plan de vérification annuel pour le prochain exercice financier.

Si ces obligations ne sont pas respectées, Canada cessera d'effectuer des paiements.

Le comité de gestion peut décider que la première vérification annuelle couvrira plus de douze (12) mois s'il n'y a aucun projet à vérifier au début de la mise en œuvre de ce programme.

VÉRIFICATIONS ANNUELLES

Infrastructure Canada se servira des vérifications effectuées par le CG pour donner un aperçu national du programme. Une vérification annuelle de l'entente conclue aux termes du FIMRCA sera effectuée chaque année et la portée de cette vérification inclura des données tant financières que non financières.

Les activités de vérification du projet devraient être enregistrées dans la page de vérification du Système partagé de gestion de l'information sur les infrastructures (SPGII) et feront l'objet de questions dans la page de clôture du projet. Le comité de gestion s'assurera que tous les résultats de la vérification et de l'examen seront accessibles au public. Les comptes et les dossiers seront conservés pendant une période de trois ans après le règlement final des comptes liés à une entente de contribution.

OBJECTIFS DE LA VÉRIFICATION

La vérification annuelle devrait être effectuée par des vérificateurs accrédités, conformément aux normes de vérification généralement reconnues (NVGR), et remise à Canada et à Alberta.

Les objectifs de la vérification devraient être les suivants :

- évaluer la conformité aux modalités de l'entente de contribution, notamment à l'annexe sur l'admissibilité des dépenses réclamées;
- évaluer la qualité des contrôles et mécanismes de gestion, des contrôles et des mécanismes financiers et non financiers ainsi que de la gestion des risques;
- fournir une opinion indépendante au sujet de la fidélité de la présentation des données financières et non financières, y compris les lois pertinentes prévues par la gestion du programme/projet.

PLANS DE VÉRIFICATION ANNUELS

Le CG est responsable de l'administration de la fonction de vérification. Pour maximiser l'utilisation efficace des ressources de vérification, Canada, Alberta, les administrations locales, les organismes et les autorités devraient adopter une approche de vérification unique acceptable pour tous les ordres de gouvernement. Les plans de vérification devraient être fondés sur la collaboration intergouvernementale afin de répondre à toutes les exigences de vérification des partenaires de financement dans le but d'éviter les doublons. Un plan de vérification annuel sera préparé et soumis à Canada et à Alberta par le CG.

Les plans de vérification doivent être élaborés en fonction d'une approche de gestion des risques et doivent préciser ce qui suit :

- les objectifs de la vérification devant être atteints pour l'année en question;
- les vérifications effectuées sur une base d'échantillonnage de divers niveaux de financement et de risques;
- la méthode de vérification, y compris l'utilisation de vérifications effectuées dans le cadre des plans de vérification;
- le niveau des ressources (financières et humaines) à attribuer pour assurer la validité du cadre de responsabilisation de la gestion;
- une très bonne compréhension de l'accès aux documents de travail par Canada et Alberta;
- les calendriers d'exécution des vérifications et l'accès aux rapports de vérification pour le public;

Dans certains cas, il peut être nécessaire d'effectuer une vérification environnementale distincte. Les vérifications peuvent être affichées sur les sites Web pertinents des ministères ou organismes et être accessibles en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*.

RAPPORT D'ÉTAPE ANNUEL

INTRODUCTION

L'introduction doit fournir une description générale du programme et mettre l'accent sur les réalisations majeures accomplies jusqu'à maintenant.

PROGRÈS RÉALISÉS JUSQU'À MAINTENANT DANS LE CADRE DU PROGRAMME

État détaillé du programme :

- Fournir un résumé des progrès réalisés dans le cadre du programme en ce qui a trait au nombre de projets, aux coûts admissibles, à la catégorie de projets et aux modifications des demandes de financement de projets et des projets approuvés.
- Fournir un objectif écologique ou autre objectif préétabli du FIMRCA.
- Fournir une description du processus d'évaluation et de classement des projets du comité de gestion.

Enjeux environnementaux :

- Fournir un aperçu de l'état des enjeux environnementaux importants non prévus liés aux projets approuvés et des stratégies d'atténuation proposées pour tenir compte de ces préoccupations.

Avantages :

- Fournir une mise à jour concernant les avantages qualitatifs et quantitatifs du programme (environnementaux, économiques, sociaux, culturels, en matière de sécurité, etc.) ainsi que les résultats atteints ou les réussites observées au cours de l'exercice.

MISE À JOUR DU BUDGET

- Fournir un sommaire des dépenses réelles et prévues pour l'exercice en ce qui concerne le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial/territorial.
- Expliquer tous les écarts par rapport à la répartition théorique prévue dans l'entente de contribution ainsi que la ligne de conduite prévue pour corriger la situation.
- Énoncer tous les sujets de préoccupation ou les nouveaux facteurs de risque touchant le budget du programme FIMRCA.

GESTION DES RISQUES

- Indiquer tous les sujets de préoccupation ou les facteurs de risque touchant le calendrier ou le budget du programme FIMRCA.
- Est-ce que les risques recensés avant la mise en œuvre du programme FIMRCA sont atténués et surveillés de façon appropriée?
- A-t-on recensé de nouveaux risques? Si oui, il faut soumettre les plans visant à atténuer ces risques.
- Indiquer tout enjeu ou facteur de risque qui peut nuire à la réalisation du programme ou des projets selon les plans originaux.

ACTIVITÉS DE COMMUNICATION COMPLÉTÉES AU COURS DE L'EXERCICE

- Fournir les points saillants des activités de communication relatives au programme FIMRCA réalisées au cours de l'exercice financier et les hyperliens connexes.

ANNEXES

Les annexes suivantes doivent faire partie du rapport :

- ANNEXE A : Communiqués de presse
- ANNEXE B : Copie de l'ordre du jour et du procès verbal des réunions du comité de gestion

ÉVALUATION

Canada effectuera les évaluations nationales suivantes :

- une évaluation formative durant la troisième année (2006-2007) du programme FIMR;
- une évaluation sommative à la fin du programme FIMR (2010-2011).

Tous les partenaires coopéreront à l'évaluation du programme FIMR et fourniront les renseignements pertinents. Les coûts associés aux évaluations nationales formative et sommative seront assumés par Canada.

Les provinces/territoires ou les municipalités peuvent effectuer leurs propres évaluations mais devraient consulter Canada au sujet de la conception de l'évaluation afin d'assurer la cohérence au niveau de la collecte des données, de l'établissement des jalons et de la mesure du rendement de manière à éviter les doublons. Les résultats de l'évaluation du programme seront affichés sur le site Web d'Infrastructure Canada (www.infrastructure.gc.ca).